

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Dimethylacetamide (DMAc)

Code du produit : 51093-00, C5109302, C5109301, N5109311, P5109314, P5109316, P5109318, P5109319, P5109321, P5109323, P5109324, P5109325, P5109326, N5109310, N5109312, C5109303, P5109328, P5109332

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Eastman Chemical Company

Adresse : 200 South Wilcox Drive
Kingsport TN 37660-5147

Téléphone : (423) 229-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: +1-800-424-9300, +1-703-527-3887 CCN7321

Initial Supplier Identifier
Données relatives au fournisseur

Univar Solutions Canada Ltd.

64 Arrow Road
North York, ON M9M 2L9
Telephone: 1-866-686-4827

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant

Restrictions d'utilisation : Inconnu.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.7	05/09/2024	150000103648	02/27/2024
			Date de la première parution: 09/07/2016

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance pure

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
N,N-diméthylacetamide	N,N-diméthylacetamide	127-19-5	$\geq 80 - \leq 100$

Chez Eastman, nous nous engageons à assurer la sécurité, la santé et l'environnement de nos collaborateurs, de nos clients et des communautés dans lesquelles nous opérons. Dans le cadre de cet engagement, les fiches de données de sécurité (FDS) d'Eastman sont préparées conformément à toutes les réglementations nationales et locales en vigueur. La composition de nos documents reflète ces exigences, qui comprennent, sans s'y limiter les exigences du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Ces compositions impliquent généralement l'utilisation de plages plutôt que de valeurs analytiques spécifiques. Si vous avez besoin d'une composition plus spécifique, reportez-vous au Certificat d'analyse, aux spécifications de vente ou contactez votre représentant du service client.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	: Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
En cas d'ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut nuire au fœtus.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadéquats : Pulvérisateur d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Vapeur et liquide combustibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Bien laver après manipulation.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
N,N-dimethylacetamide	127-19-5	TWA	10 ppm 36 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm 36 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains

Remarques : Gants en caoutchouc Gants en néoprène Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Écran facial

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Protection de la peau et du corps	:	Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Mesures de protection	:	S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	ammoniacale
Seuil de l'odeur	:	non établi(e)
pH	:	4 - 7 Concentration: 200 g/l
Point de fusion/congélation	:	-20 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	166 °C
Point d'éclair	:	66 °C Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	non établi(e)
Auto-allumage	:	345 °C 1,013.25 hPa
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	11.5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.5 %(V)
Pression de vapeur	:	2 hPa (21.7 °C)
Densité de vapeur relative	:	3.02

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

(Air = 1.0)

Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.94 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	> 1,000 g/l complètement soluble (20 °C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -0.77 (25 °C)
Température d'auto-inflammation	:	345 °C
Température de décomposition	:	non établi(e)
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	0.92 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	non établi(e)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucun raisonnablement prévisible.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Exposition à l'humidité.
Produits incompatibles	:	Acides forts et oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO ₂) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO _x)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Nocif par inhalation.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Nocif par contact cutané.

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, femelle): 4,800 mg/kg

DL50 orale (Souris, mâle et femelle): 4,610 mg/kg

DL50 orale (Lapin, mâle et femelle): 2,820 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): > 8.8 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin, mâle): 2,100 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 24 h

Résultat : Non irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	irritant
Évaluation	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Espèce	:	Cobaye
Remarques	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test à la Salmonella typhimurium (test d'Ames) Méthode: Essai de mutation réverse sur des bactéries Résultat: négatif
		Type d'essai: Mutagenécité - mammifères Méthode: Essai n° 482: Toxicologie génétique: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Espèce: Rat Méthode: Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de mammifère Résultat: négatif
		Espèce: Rat Méthode: Toxicologie génétique : essai de mutation létale dominante chez le rongeur Résultat: négatif
		Espèce: Souris Méthode: Toxicologie génétique : essai de mutation létale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

dominante chez le rongeur

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Voie d'application : Inhalation
Remarques : Peut provoquer le cancer.

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Méthode : OCDE Essai n° 453 : Études des combinées de toxicité chronique et de cancérogénécité
Remarques : Non classé

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Méthode : OCDE Essai no 451 : Études de cancérogénécité
Remarques : Non classé

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.
- Évaluation

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 year
Méthode	: OCDE Essai n° 453 : Études des combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse
Organes cibles	: Foie
Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 94 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Étude d'exposition cutanée
Durée d'exposition	: 2 year
Méthode	: OCDE Essai n° 452 : Études de toxicité chronique
Organes cibles	: Foie
Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 90 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 2 year
Méthode	: OCDE Essai n° 453 : Études des combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse
Organes cibles	: Foie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Non classé

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Non classé

Évaluation de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation : Remarques: Nocif par inhalation.

Contact avec la peau : Remarques: Nocif par contact cutané.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Contact avec les yeux : Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion : Remarques: Inconnu.

Autres informations

Produit:

Remarques : Inconnu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : (Bactérie): > 2,000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

Persistance et dégradabilité

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Biodégradabilité : Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I)

Résultat: Facilement biodégradable
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Biodégradabilité intrinsèque : test de Zahn-Wellens/EMPA

Biodégradation: 77 - 83 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: Biodégradabilité intrinsèque : essai MITI modifié (II)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Composants:

N,N-dimethylacetamide:

Répartition entre les compar- : Koc: 9.31, log Koc: 0.969
timents environnementaux

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En accord avec les règlements locaux et nationaux.
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Ce qui précède s'applique seulement à des contenants de 450 litres ou 119 gallons. Non réglementé si expédié dans des emballages de 450 litres (119 gallons) ou moins.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	En conformité avec les inventaires
TSCA	:	Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIC	:	En conformité avec les inventaires
DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS	:	En conformité avec les inventaires
ISHL	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	En conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	En conformité avec les inventaires
TECI	:	En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Dimethylacetamide (DMAc)

PRD / SDSCA / 3F / 0001

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/27/2024
1.7	05/09/2024	150000103648	Date de la première parution: 09/07/2016

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TEGI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/09/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F